

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 512 061

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 23163

(54) Dispositif à courber en arc le rouleau d'entraînement dans des machines pour le refendage de peaux.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **C 14 B 1/14.**

(22) Date de dépôt..... 11 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *IT, 27 août 1981, certificat d'utilité, n° 63.319-B/81.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 9 du 4-3-1983.

(71) Déposant : OFFICINE MOSCONI SPA. — IT.

(72) Invention de : Battista Luigi Vicentini.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion Associés,
116, bd Haussmann, 75008 Paris.

- 1 -

L'invention a trait à un dispositif à courber en arc le rouleau d'entraînement dans des machines pour le refendage de peaux.

Dans les machines pour le refendage de peaux 5 actuellement connues, c'est-à-dire celles dans lesquelles l'opération de refendage des peaux a lieu au moyen d'une lame sans fin fermée en bague qui s'enroule sur deux volants et dans lesquelles l'avance de la peau est effectuée au moyen d'un premier train de rouleaux d'entraînement placé au-dessus de la peau du côté fleur et au moyen d'un deuxième train de rouleaux d'entraînement placé au-dessous de la peau du côté croûte, la courbure en arc du rouleau strié d'entraînement de la peau du côté fleur a lieu selon plusieurs façons, à peu près équivalentes, mais caractérisées en ce que le rouleau et les contre-rouleaux sont logés sur plusieurs supports ou bras réglables, ce qui crée une courbure en arc discontinue, généralement formée par des segments de droite; ceci entraîne le désavantage mécanique de soumettre le rouleau 20 d'entraînement et ses contre-rouleaux à des forces concentrées sur des sections limitées qui diminuent la durée des mêmes rouleaux et causent parfois la rupture de ceux-ci et qui en outre créent des imperfections sur l'épaisseur de la peau.

25 Les avantages mécaniques de la nouvelle construction, qui prévoit l'emploi d'une barre flexible de support du rouleau strié, consistent en une meilleure distribution des charges sur les contre-rouleaux et en une courbure douce qui ne crée aucune section de rupture et en même temps permet d'atteindre une courbure de plus petit rayon; il y a en outre sur la peau refendue une variation progressive et douce de l'épaisseur

- 2 -

depuis le centre vers les côtés.

Le dispositif de courbure en arc du rouleau d'entraînement dans des machines pour le refendage des peaux, qui sera décrit à titre d'exemple non limitatif 5 en se référant aux dessins annexés, permet d'obtenir, moyennant une construction plus simple et moins coûteuse que celles actuellement connues, une courbure en arc du rouleau strié très proche d'un arc de circonférence en agissant sur une barre de flexion appropriée qui sup-10 porte tous les rouleaux intéressés.

Dans les dessins:

- la figure 1 montre schématiquement une machine pour le refendage de peaux selon une vue de face;
- la figure 2 montre le dispositif objet de l'invention en 15 position rectiligne;
- la figure 3 illustre le type de courbure en arc "concave" qui est la plus utilisée; et
- la figure 4 illustre le type de courbure en arc "convexe".

En se référant aux dessins, on a indiqué en 1 20 une barre qui, pivotée en F1, agit comme un ressort à lame et subit des déformations de manière non permanente sous l'action de vérins 2 et 3 situés à proximité de ses extrémités. Le rouleau strié 4, placé au-dessus de la lame 9 peut être supporté non seulement par les supports 25 extrêmes 5, mais aussi par un ou plusieurs aimants ou électro-aimants. Les rouleaux d'opposition ou contre-rouleaux 6 sont appliqués au moyen de supports 7 à la barre 1.

Les vérins oléohydrauliques ou mécaniques 2 et 30 3 et le pivot F1 qui sert de point d'appui sont solidaires du pont principal ou tête 10 de la machine. Les différentes positions prises par les tiges des vérins 2 et 3 définissent la courbure en arc de la barre 1. La cour-

- 3 -

bure la plus utilisée est celle illustrée sur la figure 3, étant donné qu'elle permet de refendre les peaux de manière concave; de cette façon, quand l'opération de refendage est terminée, l'épaisseur des peaux est plus forte aux 5 côtés par rapport au centre. La possibilité d'opérer de cette manière est une condition indispensable pour les machines à refendre les peaux, étant donné que de cette façon on peut corriger le défaut naturel des peaux entières qui ont les côtés plus souples (moelleux) par rapport 10 au centre.

En n'agissant pas de cette façon, à la fin des opérations de tannage et des autres traitements qui suivent on aurait des peaux finies ayant une épaisseur plus mince aux côtés qu'au centre.

15 La courbure en arc représentée sur la figure 4 doit être utilisée en cas de conditions initiales opposées.

- - -

- 4 -

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif destiné à déterminer la courbure en arc du rouleau d'entraînement de la peau du côté fleur dans des machines pour le refendage de peaux, tant en 5 tripe qu'après le tannage, caractérisé en ce qu'il comporte essentiellement au moins une barre flexible (1) qui porte directement ou indirectement le rouleau strié (4), les rouleaux d'opposition ou contre-rouleaux (6) et, si nécessaire, les dispositifs de support de ce rouleau 10 strié (4), tels que par exemple des aimants ou électro-aimants (8), des équerres de guidage et de support (5), etc.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la barre flexible (1) est pivotée au centre 15 et soumise à des actions de poussée à ses extrémités, au moyen d'appareils d'actionnement connus tels que par exemple des vérins oléohydrauliques (2,3), mécaniques ou similaires (cames ou autres), pour qu'elle puisse prendre des positions en arc concaves, convexes ou mixtes. 20
3. Machine pour le refendage de peaux, caractérisée en ce qu'elle effectue la courbure en arc du rouleau strié (4) au moyen d'une barre flexible (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

